

**PROVINCE DE NAMUR**



***VILLE DE  
ROCHEFORT***

**RAPPORT SUR LA POLITIQUE  
GENERALE ET FINANCIERE DE LA  
COMMUNE 2009**

# **NOTE DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE** **BUDGET 2009**

## **Présentée par le Collège communal**

Une commune : l'action au quotidien, avec prudence  
et espoir.

---

Rédiger la présente note de Politique générale n'est pas un exercice anodin en cette période morose frappée par une crise financière mondiale dont les premiers effets commencent seulement à se faire sentir.

Ce séisme financier n'épargne personne. Tous les indicateurs semblent se mettre au rouge et prédisent des jours sombres.

Au moment de rédiger ces lignes, tout un chacun doit revoir la gestion de ses dépenses, faire des choix, préserver tant bien que mal le quotidien familial pour tenter de se garantir un certain bien-être.

La Commune prend elle aussi ses responsabilités, comme tout décideur digne de ce nom, le ferait dans ces temps difficiles et incertains.

Lors de la confection annuelle d'un budget, les choix dépendent tout simplement comme pour chaque citoyen des moyens financiers disponibles qui constituent le nerf de la guerre.

Le Collège communal a agi au mieux, et a donc posé des choix.

Des choix, voilà bien le maître mot qui guide les destinées, qu'elles soient humaines, politiques et pour une commune, la juxtaposition de ces deux qualificatifs.

Notre volonté d'aller toujours de l'avant, de préserver un mode de vie agréable à nos concitoyens et de porter haut le nom de la Ville de Rochefort reste la plus grande motivation qui permet de balayer les obstacles qui se dressent de manière journalière lorsque l'on se trouve aux commandes d'une commune.

Les choix politiques posés ne sont pas uniquement ceux du Collège communal. Ils répondent aux besoins exprimés, à la nécessité de maintien d'une haute qualité de service à la population, à la volonté de concrétiser des projets souhaités par les citoyens et en concertation avec les membres des multiples commissions et comités qui entourent et conseillent le Collège. Ces projets sont aussi la traduction des choix posés avec l'aide et la sensibilité des élus qui se trouvent autour de la table du Conseil communal.

Ils sont également ceux d'une administration attentive qui guide, conseille et apporte une énergie constructive et positive aux grands comme aux petits projets initiés par la volonté du Conseil.

Que chacun et chacune soient remerciés pour ce qu'ils apportent de nouveautés, de conseils, pour aider et éclairer le travail des décideurs communaux.

Portons maintenant un regard sur le budget communal.

Les principaux axes de notre projet politique ont déjà été présentés au Conseil communal dans le plan stratégique pour la législature 2007-2012.

Comme chaque année, il convient d'attirer l'attention sur le simple fait que l'autonomie communale rochefortoise reconnue unanimement au-delà de notre territoire a toujours été singulière, faut-il encore le souligner.

Pour rappel :

1. la gestion de notre réseau d'eau et de notre propre service de ramassage des déchets ;
2. la concession de l'abattoir communal ;
3. la Régie d'Electricité ;
4. la Maison de repos « Résidence Préhyr » ;
5. la mise en route d'un camping 4 étoiles ;
6. la grande opération financière avec la Poste à Jemelle,
7. ...

Ce sont autant de facteurs qui jouent dans les comparaisons financières opérées avec d'autres communes ayant certaines similitudes avec ROCHEFORT.

## LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

---

Le montant total des investissements se réduit.

Après la budgétisation de gros travaux (la Maison de repos, le Camping, ...) le Collège communal a choisi de limiter la part communale des nouveaux emprunts en-dessous de 2.000.000 € et ce pour la deuxième année consécutive.

Ce choix est guidé par la nécessaire prudence en cette période d'incertitude quant à l'évolution socio-économique et apporte aussi des réponses aux priorités arrêtées par les autorités régionales, communautaires, fédérales et européennes. Ainsi, citons le secteur de l'eau, de l'utilisation rationnelle de l'énergie, etc... Ce choix est aussi une volonté de préserver la capacité financière de la Ville pour les années futures.

Ce budget n'est pas moins diversifié puisque tous les secteurs d'activité, de travaux, etc... qui constituent le corps de ce budget ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Citons entr'autres : l'enseignement, le secteur énergétique, l'alimentation en eau, les nombreux projets du plan triennal.

Pour plus de détails, nous vous invitons à parcourir le budget extraordinaire qui vous permettra de connaître les implications financières des nombreux projets programmés en 2009.

Une attention particulière pour l'Opération de Rénovation Urbaine qui sera un des dossiers-phares des années futures puisque ce n'est pas moins de 3.500.000 € qui seront injectés dans ce projet d'envergure.

## LE BUDGET ORDINAIRE

---

Comme à chaque nouvelle présentation du Budget communal par la majorité, les avis divergeront et quelque part, tant mieux. C'est tout le sens du débat.

Cela permet d'élargir le débat et de croiser les opinions de chacun.

Bien sûr, la dette communale et la fiscalité seront comme souvent au centre de toutes les attentions.

Pour 2008, le boni se chiffre à 1.977.896,73 € et le boni budgétaire présumé au 01.01.2010 est de l'ordre de 1.448.904,15 €.

Le déficit affiché à l'exercice propre est de l'ordre de 393.000 €, alors que l'application de la règle du tiers-boni fixe la marge à ne pas dépasser à plus ou moins 659.000 €.

Ce déficit est en grande partie justifié par la participation communale dans la Régie d'Electricité (93.600 €) et dans la Résidence Préhyr (100.000 €). Cette intervention est motivée par l'apport en direct de la Ville d'une participation au prix demandé à la journée aux pensionnaires et qui donc est reportée au budget communal alors que précédemment celle-ci se faisait par l'intermédiaire du CPAS et n'apparaissait ainsi pas dans le budget qui vous a été présenté lors du précédent Conseil communal.

La fonction 876 (immondices) affiche une importante augmentation des dépenses, justifiée par le coût du traitement des déchets, imposé par les choix opérés au niveau du Gouvernement wallon.

Au compte 2007, le total des dépenses de transfert était de 309.891,26 €, la prévision budgétaire pour 2009 est de 496.764,08 €.

S'il est vrai que ce montant de 496.000 € couvre tous les déchets, ménagers, voiries, cimetières ainsi que les factures provisionnelles à payer au BEP, etc, ... il convient de rappeler que le Collège communal a décidé de ne pas augmenter la taxe sur les déchets ménagers et par conséquent de ne couvrir le coût véritable imposé par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 qu'à raison de 85,41 %

Il s'agit là d'un bel effort de la majorité vis-à-vis de la population alors que d'autres communes font l'inverse en répercutant à 100 % le coût du traitement des déchets sur le citoyen. Aujourd'hui, un ménage rochefortois économise 20 € et un isolé 18 €.

Cette initiative a évidemment une conséquence directe sur le déficit puisque une somme de +/- 111.500 € empêche de réaliser un équilibre recettes/dépenses dans ce département.

Toutefois, en ces temps difficiles, ce geste auprès de nos citoyens a son importance. Le revers de la médaille est qu'il y a toujours un prix à payer. Et c'est ce prix à payer que la majorité a décidé de prendre en charge pour préserver quelque peu la population. L'addition de ces 3 éléments a empêché d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Par contre, les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir frapperont de manière négative le pouvoir d'achat notamment en matière d'eau. Ainsi, le coût véritable assainissement (CVA) perçu par la Région wallonne sur l'eau distribuée s'envole à nouveau pour atteindre cette année un prix de 1,308 € HTVA, soit une augmentation de 0,253 € HTVA.

Le Collège communal n'a toutefois pas décidé de modifier le prix de l'eau actuellement fixé au CVD de 1,77 €/m<sup>3</sup> montant situé à un niveau inférieur à celui de la Wallonne des Eaux et en Région wallonne en général.

Néanmoins, le plan comptable imposé par des directives légales nous laissera-t-il encore ce choix ?

## LA FISCALITE

Celle-ci reste contenue depuis plusieurs années. Pour rappel, le taux IPP est fixé à 7,8 % et le précompte immobilier à 2.600. Toutefois, avec des répercussions directes de la crise financière et de la crise économique sous-jacente sur les ménages ne faut-il pas craindre une perte de rendement financier des recettes fiscales au sein des communes.

L'avenir nous l'apprendra.

## LES DEPENSES EN MATIERE DE PERSONNEL.

En cette période et à juste titre, certains s'interrogent sur leur devenir professionnel. La Ville reste un important pourvoyeur d'emplois puisque ce n'est pas loin de 6.500.000 € qui sont consacrés à cet important département du budget ordinaire.

Quelques points à mettre en exergue :

1. l'application de la circulaire budgétaire qui prévoit une indexation de 2 % de la masse salariale par rapport à juillet 2008 ;
2. la mise en œuvre de la convention sectorielle 2001-2002 en matière de pécule de vacances (paiement à hauteur de 65 %) ;
3. l'engagement de 2 nouveaux agents ;
4. le glissement des agents administratifs de la Régie d'Electricité vers le budget communal ;
5. la mise à disposition d'agents tant à Accueil Famenne qu'à la Maison de Repos « Résidence Préhyr » ;
6. la revalorisation de la rémunération des prestations des ambulanciers.

La Ville reste un des plus gros employeurs sur le territoire ce qui permet au moins à un grand nombre de familles d'ici et d'ailleurs de connaître une certaine sérénité.

## CONCLUSIONS

Les initiatives d'actions dans de nombreux domaines (le logement, l'énergie, le développement économique, la propreté publique, le bien-être, les actions sociales, sportives et culturelles, ...) restent d'actualité.

L'aide journalière aux actions bénévoles et au monde associatif reste intacte. Pour preuve, la liste importante des subsides accordés au monde associatif, aux asbl, aux comités, etc...

Notre volonté de préserver le bien-être de notre population reste la grande priorité. Notre Ville constitue un véritable socle, par les services rendus, porteuse d'espoirs, attentive à ses citoyens et à ses entreprises, sans faiblesse et avec détermination, assurant ainsi la garantie de faire un maximum pour œuvrer à l'intérêt général et à la juste répartition des deniers publics.

Voilà en résumé, « le leitmotiv » de notre action au quotidien au sein de la commune.

Pour le Collège,

Janique LEJEUNE,  
Echevine des Finances.

François BELLOT,  
Député-Bourgmestre.